PASS'PERMIS CITOYEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Pour qui ?
Les 18-19 ans révolus (veille de la date anniversaire des 20 ans) à la date de dépôt du dossier de candidature, domicilié dans l'Oise (hors résidence universitaire).

Quel est le montant de l'aide ?
Le Département octroie une aide de 600 € aux jeunes, sans aucune condition de ressources, qui souhaitent obtenir leur permis B, ou à ceux ayant obtenu leur permis de manière anticipée, grâce au dispositif de la conduite accompagnée.

Sous quelles conditions ?

- Passer son permis de conduire (permis B) pour la première fois,être inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code.
- Mener une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.
- Ne pas être bénéficiaire d'autres aides au permis de même nature.

https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passpermis-citoyen

Conseil départemental de l'Oise:
1 rue Cambry
60024 - Beauvais
http://www.oise.fr/